



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## Déclaration préalable – CTA jeudi 21 mars 2019

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres du CTA

Ce Comité Technique Académique se tient deux jours après une mobilisation d'ampleur dans la Fonction Publique, notamment dans l'Education Nationale. C'est un signe, parmi tant d'autres, de l'exaspération de nos professions face au comportement de plus en plus autoritaire du Ministre, mais aussi face à l'avalanche des mesures annoncées par Jean-

Michel Blanquer qui ont toutes un point commun : mettre à mal le service public d'Education et dégrader la situation des personnels.

Dans la Fonction Publique, nous dénonçons avec force les orientations du projet de réforme présenté par Olivier Dussopt : la suppression des compétences des CAP en matière de mobilité ou d'avancement ainsi que la contractualisation accrue de la Fonction Publique attaque les fondements même de la Fonction Publique telle qu'à la FSU, nous la concevons et nous la défendons. Le démantèlement méthodique des commissions paritaires, qui ne seraient plus consultées sur aucun acte de gestion, ni même des instances de recours pour les mutations et les promotions, remet en cause des principes fondamentaux de représentation des personnels. Les conséquences en seraient redoutables pour les agents, désormais seuls face à l'Administration, sans la garantie que leur situation et leurs droits soient défendus par leurs élus. Les personnels seraient alors isolés et soumis au bon vouloir de l'autorité hiérarchique, signant là une régression sans précédent et rompant avec les équilibres du statut des Fonctionnaires qui fait de ce dernier, un agent de l'Etat et non pas un agent du pouvoir politique en place. Quant à la généralisation du recrutement par contrat, il est en contradiction avec le principe central et incontournable de la Fonction Publique : la contractualisation place les personnels sous l'influence directe de leur supérieur hiérarchique, au risque de faire primer des intérêts particuliers sur l'intérêt général, comme le montre l'exemple récent d'un des plus célèbres contractuels de la Fonction Publique, un certain Alexandre B. dont on a bien vu jusqu'où la soumission aux décisions de son supérieur hiérarchique pouvait aller à l'encontre de l'intérêt général. Les choix du gouvernement remettent en cause les équilibres du statut de 1983 qui, tout en rappelant le devoir de neutralité des Fonctionnaires, garantit aussi leur indépendance vis-à-vis de toutes formes de pressions extérieures afin d'assurer ses missions au service de la population et d'en faire un fonctionnaire citoyen. Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler que ce statut que nous défendons et que le gouvernement s'emploie à détricoter avec une méthodique obsession a été construit dans une période bien particulière de notre histoire où il s'agissait aussi, et même d'abord, de marquer une rupture claire avec le statut de 1941 où les Fonctionnaires étaient soumis à l'autorité politique. Parce que l'Etat est le garant de l'intérêt général, le statut de la Fonction Publique qui fait du fonctionnaire un citoyen, non subordonné aux intérêts particuliers d'un groupe de pression, d'un pouvoir économique ou politique, ce statut est une des pierres angulaires de notre modèle social. S'y attaquer, comme le fait le gouvernement, c'est remettre en cause notre pacte social et démocratique. La FSU appellent donc l'ensemble des personnels et au-delà à se mobiliser pour la défense de la Fonction Publique et des services publics.

Dans le champ de l'Education, le Ministre, après avoir promis qu'il n'y aurait pas de loi Blanquer n'a pas résisté à la tentation de laisser une trace dans l'histoire de l'Education Nationale en se laissant tenter, lui aussi, par une loi éponyme. Mais il y avait bien d'autres façons de rester dans l'histoire que de faire qu'une loi contenant des mesures dangereuses pour les personnels ainsi que pour le service public. L'ensemble de ces articles de loi forment un archipel éducatif consacrant un système éducatif à deux vitesses (EPLEI d'un côté, EPSF de l'autre) et au rabais (retour de la notion de l'école du socle), dans lequel les personnels sont remis en cause dans leurs fonctions avec une grande brutalité à l'instar du sort réservé aux directeurs d'école. La volonté de museler les personnels par l'intermédiaire des dispositions de l'article 1 illustre, pour qui en doutait encore, que l'école de la confiance n'est qu'un concept vide, creux, destiné aux opérations de communications ministérielles qui révèlent de plus en plus leur vraie nature. Madame la Rectrice, alors que la loi n'a pas été

promulguée, et pour cause, nous avons écho de certains IEN qui analyseraient des situations locales pour une éventuelle future implantation, qu'en est-il exactement ? De notre côté, nous rappelons que la FSU exige l'abandon du projet de loi Blanquer tel qu'il a été voté à l'Assemblée Nationale.

Avec l'étude des moyens administratifs et infirmiers pour la prochaine rentrée, ce CTA permet de compléter l'analyse de la préparation de la rentrée dans l'académie. Au final, le tableau est bien sombre pour notre académie. Notre académie se voit retirer des emplois administratifs alors même que les services des rectorats, des DSDEN, des collèges et des lycées qui souffrent déjà d'un manque cruel de personnels, vestige funeste des années de suppressions de postes sous la mandature de Nicolas Sarkozy. Renouer avec ce choix politique est une irresponsable. Les réorganisations de service servent parfois de support/prétexte à des suppressions de postes. Par ailleurs, comme la FSU l'avait analysée, la mise en place de la SEMOP dans le 78 va avoir de redoutables conséquences sur le métier des personnels concernés, notamment les personnels administratifs. Il est nécessaire que toutes ces questions relatives aux personnels, mais aussi à l'organisation des services, soient traitées aussi bien au niveau académique que départemental, dans le cadre de groupe de travail, comme l'a déjà demandée la FSU 78. Aucun poste d'infirmière n'est créé, alors même que le nombre d'élèves augmente ! Les infirmières vont continuer d'être placées dans des situations professionnelles intenable en courant d'un établissement à un autre, sans possibilité de mener, dans des conditions satisfaisantes, un travail de fond avec les équipes pédagogiques.

Nous aurons l'occasion de revenir en séance sur les moyens, ou plutôt l'absence de moyens de CPE, ainsi que sur la mise en place de la réforme du lycée, mais il est également l'heure d'un bilan des opérations sur les moyens enseignants. Nous saluons tout d'abord la qualité des échanges dans les GT départementaux : si ces derniers ont parfois été très longs, c'est parce que les services se sont employés à répondre avec précision à toutes les demandes et remarques de la FSU. Sur le fond, les soldes de créations/suppressions de postes sont très révélateurs : dans les 4 départements, au début des opérations, les soldes étaient négatifs dans les lycées, preuve que les réformes du lycée ont bien aussi, et d'abord, une dimension budgétaire. Comme nous l'avions dénoncé en janvier, les HSA, dont le volume a très fortement augmenté et qui servait de tour de passe-passe pour afficher des créations d'emplois dans l'académie, devient un point de blocage puisqu'à plusieurs reprises, la rigidité du ratio HP/HSA a été évoqué pour justifier l'absence de création de postes sur des situations précises, en opposition avec des pratiques des années précédentes où une relative souplesse était la pratique. Cela illustre à merveille ce que nous dénonçons, les HSA sont en contradiction avec les emplois sans être la revalorisation salariale que les personnels attendent et que nous revendiquons. Enfin, une analyse fine des volumes de BMP montrent des mouvements contradictoires, dont bon nombre sont liés à la réforme du lycée, mais les différences départementales, et parfois selon les disciplines, interrogent.

Pour finir, nous tenons ici à dénoncer solennellement la dérive autoritaire du Ministre face aux mobilisations des personnels, sous des formes diverses, aussi bien dans le premier degré que dans les collèges et lycées. Est-ce une forme de réaction épidermique, contraint et fâché de voir la contestation prendre de l'ampleur, ou est-ce là une tendance lourde qui laisse augurer d'un pilotage très vertical sans aucune considération pour les personnels ? Mais quoi qu'il en soit, cette réaction est inquiétante à plus d'un titre, notamment parce qu'elle marque une rupture, qui pourrait être historique entre le Ministre et les personnels. Mais la vraie question, comme la vérité, est ailleurs : comment en est-on arrivé là et comment en sors-t-on ? Dans le second degré, la réforme du lycée a été faite au pas de charge, sans écouter, les voix de plus en plus nombreuses qui alertaient sur les impasses à venir. Les réponses du Ministre ont été pleines de mépris et de provocation alors même que les éléments de langage ministériels ne résistent pas longtemps à l'épreuve des faits, que les personnels voyaient le cœur même de leur métier profondément remis en cause. Face à ce mur, cette absence d'écoute, les personnels poursuivent la mobilisation, de plus en plus motivée aussi, par une forme de colère. Le Ministre a la responsabilité d'éteindre l'incendie dont il a lui-même attisé les flammes. S'il s'enferme

dans ce déni de réalité, il portera une lourde responsabilité dans la tournure de la mobilisation. De très nombreuses organisations syndicales le disent, la principale fédération de parents d'élèves également, la réforme du lycée ne doit pas s'appliquer à la rentrée, les méthodes de gouvernance doivent être revues. Plutôt que de menacer les personnels, leur imposer avec brutalité des transformations d'ampleur de leur métier, il y a urgence à ce que le Ministre change à la fois le fond et la forme de sa politique de plus en plus contestée. Mais puisque Jean-Michel Blanquer ne semble pas s'y résoudre, la FSU appelle à amplifier les mobilisations dès aujourd'hui, à s'inscrire dans la durée, notamment en participant massivement, avec les parents, à la manifestation du samedi 30 mars. L'heure est grave, c'est bien l'avenir du service public d'éducation qui est en jeu.

#### *Ajout*

*Nous avons appris ce week-end le décès tragique d'un de nos collègues, professeur des écoles dans le 95. L'heure est aujourd'hui au recueillement et à l'expression d'un soutien sans faille à sa famille et à ses collègues, sans instrumentaliser ce fait tragique. Nous attendons que l'institution fasse toute la lumière sur les faits, notamment en organisant une enquête du CHSCT.*